



Donnation avance d'hoirie

Par niki

Bonjour,
mes parents décédés nous sommes en pleine succession. J'ai eu un terrain en donation avance d'hoirie; il y a eu un projet d'ensemble pour acheter la propriété de mes parents ainsi que ma propriété (maison principale). Nous avons vendu à un promoteur avec l'accord de mes sœurs sur un prix défini. et maintenant mes sœurs reviennent sur le prix, elles estiment quelques mois après que la valeur qui a été définie à la signature avec le promoteur n'est pas assez elles réclament plus. Elles ont déposé une demande au tribunal de grande instance contre moi pour ma demande de salaire différé, et en plus elles rajoutent la valeur du terrain. sont-elles dans leur droit?
ou ce qui a été acté par notaire on ne revient pas dessus?

Dans l'attente de vous lire
Sincères salutations